

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC453

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 20

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« *b*) Après la première occurrence du mot : « humanité », insérer les mots : « , y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.